

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
COMMUNE DE HOUFFALIZE

ENQUÊTE PUBLIQUE

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE HOUFFALIZE informe que, sous réserve d'approbation par le Conseil communal,

La S.A. VERELST INDUSTRIEBOUW – Mr WIM VERLINDEN
Ayant son siège à 2580 PUTTE, Kleine Boom, 15

a introduit une demande de permis d'urbanisation ayant trait à un bien sis Mont, 6661 HOUFFALIZE, et cadastré Houffalize Division III, Section B, n° 1509 A, 1511C et 1548 A.

Le projet consiste en la création d'une voirie d'accès au site à urbaniser avec 7 zones de constructions en vue de réaliser 7 unités d'habitations unifamiliales et présentant les caractéristiques suivantes :

- Enquête publique conformément aux articles D.IV.41 et R.IV.40-1 du Code du Développement territorial et conformément à la section 5 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale :
 - La demande de permis porte notamment sur l'ouverture, la modification ou la suppression d'une voirie communale : Création d'une voirie d'accès au site à urbaniser à Mont – 6661 HOUFFALIZE
- Le projet s'écarte d'un règlement communal adopté avant l'entrée en vigueur du CoDT et devenu guide : Guide Communal d'Urbanisme GCU- UU3 :
 - Utilisation de la toiture plate pour les volumes annexes ;
 - La hauteur sous corniche des volumes annexes est supérieur à 3m ;
 - La superficie au sol des volumes annexes est supérieur à 50% par rapport à la superficie au sol du volume principal;

En conséquence, le dossier de demande de permis d'urbanisation peut être consulté au Service communal de l'Urbanisme, rue de Schaerbeek, 1, 6660 HOUFFALIZE, durant la période d'enquête publique **du 07 décembre 2020 au 06 janvier 2021**, les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le samedi matin de 9h00 à 11h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer durant la période d'enquête publique par courrier adressé au Collège communal, rue de Schaerbeek, 1, 6660 HOUFFALIZE, ou déposées auprès du Service communal de l'Urbanisme aux jours et heures précités.

A peine de nullité, tout envoi par courrier est daté et signé. Seules les observations et réclamations écrites ayant été envoyées avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de ladite enquête pourront être valablement prises en compte.

Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques en prenant rendez-vous au 061/28 00 40- 061/28 00 58.

La séance de clôture de l'enquête publique se déroulera le 07 janvier 2021 de 11h00 à 12h00 au cours de laquelle les réclamations et observations orales pourront être émises et les dernières observations écrites pourront être déposées.

Houffalize, le 12 novembre 2020

PAR ORDONNANCE :

Le Directeur général,
J.-Y. BROUET



Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE